

X 3

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI LE 25 JANVIER 2016
18H30.

M. le maire, Paul-Aimé Mallet, appelle l'assemblée à l'ordre, effectue la prière ainsi procède au relevé des présences.

	<u>PRÉSENTS</u>	<u>ABSENTS</u>
Paul-Aimé Mallet, Maire	X	
Serge LeMay, Conseiller	X	
Lorina Vienneau, Conseillère		X
Madeleine Roussel, Conseillère		X
Normand Vienneau, Conseiller	X	
Alvine Bulger, DG, sec. mun. Adjointe	X	

M. le maire, Paul-Aimé Mallet, demande s'il y a des conflits d'intérêts. Il n'y en a pas.

1. Lecture de l'ordre du jour;

M. le maire, Paul-Aimé Mallet, procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour;

M. le maire, Paul-Aimé Mallet, demande une proposition pour adopter l'ordre du jour.

#201601, Il fut proposé par le **Conseiller Serge LeMay**, appuyé du **Conseiller Normand Vienneau**, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3 Oui

0 Non

Adopté.

Paul-Aimé Mallet
23 Nov. 2015

3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2015;

M. le maire, Paul-Aimé Mallet, demande une proposition pour adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2015.

#201529, Il fut proposé par le **Conseiller Serge LeMay**, appuyé du **Conseiller Normand Vienneau**, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2015 soit adopté.

3 Oui

0 Non

Adopté.

Paul-Aimé Mallet
23 Nov. 2015

4. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2015;

M. le maire, Paul-Aimé Mallet, demande au conseil s'ils ont tous lu le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2015 et s'il y a des questions ou commentaires concernant le procès-verbal. Il y en a pas.

Paul-Aimé Mallet

5. Rapports des différents comités;

A) Feu et Police : La secrétaire;

La secrétaire fait la lecture du rapport des pompiers. Pas de questions à ce sujet.

B) Infrastructures municipales, voirie, parc et immeuble : Conseiller Serge LeMay;

Pour la voirie, le conseiller Lemay mentionne qu'avec le bel hiver qu'on a jusqu'à date tout va bien sur ce côté-là. Pour le dossier de la voirie, M. LeMay donne le résumé du projet de la réfection du système d'égout pluvial. Il mentionne que la conception du projet a été confiée à notre firme de consultants Inc. et que la phase I et la phase II du projet fut attribué à la compagnie Acadian Marine & Diving Ltd suite au lancement de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions. Les travaux ont débutés le 14 septembre 2015 et se sont terminés le 20 novembre de la même année. Au total 79 regards d'inspections pluviales ont été réparés et changés. La station de pompage fonctionne tel qu'anticipée. Le 23 décembre 2015, l'entrepreneur a procédé à l'installation de la pompe dans les puits humide avec succès. Les conditions de la mer étant favorable le 7 janvier 2016, la cage en acier, à l'extrémité de la conduite HDPE, a pu être déposée dans le golfe. Les rails de chemins de fer permettant au tuyau de rester en place ont été installés le 12 janvier 2016. Afin de finaliser le projet, l'entrepreneur devra terminer l'installation des rails lorsque les conditions le permettront et restaurer la végétation autour de la station de pompage du secteur 1.

C) Aménagement du Portuaire : Maire Paul-Aimé Mallet;

Monsieur le maire soumet son rapport concernant l'Aménagement du Portuaire. Il mentionne que pour la phase I, les travaux ont été arrêtés le 23 décembre 2015 et doivent reprendre vers la mi-février 2016. Il nous informe aussi que les plans et devis pour la phase II sont presque prêts.

D) Protection du littoral, Ressources humaines, Développement Économique et Touristique : Conseiller Normand Vienneau;

Le conseiller Vienneau nous informe en mentionnant que l'année 2016 promet d'être mouvementée avec les élections municipales en mai et toute la question du fusionnement de six (6) DSL, le village de Le Goulet et la ville de Shippagan. Du côté des projets, une demande a été acheminée au ministère de l'Environnement (FFE) pour la restructuration des dunes. Le montant de la demande est de l'ordre de 85 000\$. Il mentionne aussi qu'il y a des gens inconscients qui se promènent sur la plage avec des VTT et des voitures et que cela cause des dommages à l'environnement. Concernant un atelier sur les impacts climatiques qui a eu lieu à Shippagan en mars dernier, un comité consultatif provisoire s'est formé. Également, l'IRZC avec la collaboration du forum des maires, la CSRPA et plusieurs communautés côtières travaillent à l'élaboration d'un plan d'aménagement et

ab
P. P. M.

d'actions pour la prévention des risques d'érosion et d'inondation reliés aux changements climatiques. Une rencontre est prévue le 26 janvier 2016, afin de former un comité consultatif permanent avec l'élection d'un exécutif. Puis à Moncton le 11 février, un congrès aura lieu sur l'adaptation aux changements climatiques.

- E) Culture et Patrimoine, Environnement : Conseillère Madeleine Roussel;
Étant donné l'absence de la conseillère Madeleine Roussel, ce point est reporté à la prochaine réunion publique du conseil municipal.
- F) Sports et Loisirs : Conseillère Lorina Vienneau;
Étant donné l'absence de la conseillère Lorina Vienneau, ce point est reporté à la prochaine réunion publique du conseil municipal.
- G) Rapport financier : DG, Alvine Bulger;
Étant donné que le budget 2016 n'est pas encore reçu du ministère pour approbation, il n'y aura pas de rapport financier pour janvier 2016 mentionne la dg.

6. Mot du Maire;

Le maire informe les citoyens concernant le projet de regroupement de 6 DSL, village de Le Goulet et la ville de Shippagan. Il mentionne que c'est en 2011 que le projet a débuté et qu'en 2012, un comité technique fut formé ainsi qu'un comité élargi qui lui fut changé pour celui de la table ronde communautaire dont fait partie des représentants des DSL, des municipalités et des leaders communautaires. Une firme de consultant a également été embauchée afin de guider la table ronde. Plusieurs rencontres eurent lieu. Avec un tel regroupement la population passerait à 5387 personnes. Pour un tel regroupement, des objectifs ont été proposés tel que : les citoyens de la nouvelle communauté seront représentés, auront un droit de vote et auront aussi l'opportunité de siéger au conseil et l'élire des membres. Il rassure les gens de Le Goulet qu'avec ce regroupement, que Le Goulet ne perdra pas son identité ni les adresses postales, que le taux de taxe demeurera pareil. Deux modèles de gouvernements ont été proposés : soit celui de communauté rurale dont le gouvernement garde le service des routes et celui du modèle de gouvernement municipal dont la municipalité s'occupe du service des routes. Un nom a été proposé pour la nouvelle communauté : Shippagan-Sur-Mer. Pour ce qui est des dettes existantes, rien de changera, Shippagan, Le Goulet et DSL sont responsables et demeureront responsables de leurs dettes. Deux consultations publiques auront lieu soit le 14 mars au 2 avril et la 2^{ième} consultation au publique aura lieu du 1^{er} au 15 août 2016 et le plébiscite prévue le 14 novembre 2016. Le conseiller Vienneau renchérit en disant que c'est le prochain conseil municipal qui décidera s'il y va avec ou sans un plébiscite.



7. Correspondance;

M. le maire demande à la dg, sec. municipale de la faire la lecture de la correspondance ce qui fut fait en partie et l'autre partie a dû être faite par M. le maire étant donné que la secrétaire était grippée.

8. Affaires courantes;

8.1 Résolution afin d'effectuer la 3^{ième} lecture en entier et l'adoption par son titre de l'arrêté # 31, arrêté municipal de Le Goulet désignant une rue municipale et accotements de la rue principale accessibles aux véhicules Hors-Route.

201602, Il fut proposé par le **Conseiller Serge LeMay**, appuyé du **Conseiller Normand Vienneau** que la sec. municipale fasse la lecture dans son entier et son adoption par son titre à l'arrêté # 31, arrêté municipal de Le Goulet désignant une rue municipale et accotements de la rue principale accessibles aux véhicules Hors-Route.

3 Oui 0 Non Adopté.

La secrétaire municipale fait la lecture dans son entier et son adoption par son titre à l'arrêté # 31 du village de Le Goulet.

9. Affaires nouvelles;

9.1 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2015 concernant le budget 2016;

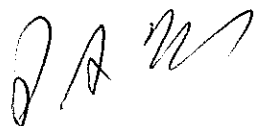
201603, Il fut proposé par le **conseiller Serge LeMay**, appuyé du **Conseiller Normand Vienneau**, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2015 concernant la présentation et l'adoption du budget 2016 soit adopté.

3 Oui 0 Non Adopté.

9.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 décembre 2015, concernant l'achat d'un VTT avec équipements pour le Village;

#201604, Il fut proposé par le **conseiller Serge LeMay**, appuyé du **Conseiller Normand Vienneau**, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 décembre 2015 concernant l'achat d'un VTT avec équipements pour le village soit adopté.

3 Oui 0 Non Adopté.



9.3 Résolution modifiant l'arrêté de zonage # 23 et titré 23-3;

#201605, Il fut proposé par le conseiller **Normand Vienneau**, appuyé du conseiller **Serge LeMay**, qu'il soit rédigé à cet effet un arrêté portant la modification de l'arrêté de zonage titré #23-3, que la secrétaire municipale se charge, au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits par l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme, les avis publics conformes aux prescriptions du même article; et que l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 22 février 2016 en la salle du Conseil à Le Goulet à 18h30.

3 Oui 0 Non Adopté.

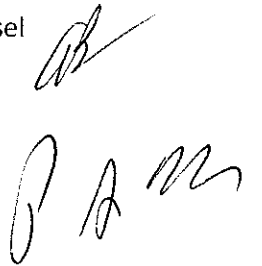
Une copie de la résolution va être envoyée à la CSRPA, à l'attention de M. Benjamin Kocyla.

5 Oui 0 Non Adopté.

10. Questions et Commentaires du public;

M. Jaddus Haché : Question au sujet de l'arrêté autorisant les VTT à rouler sur la rue principale. 15 km, il ne faut pas rêver en couleur. Il dit que cela ne sera pas respecté la vitesse, il y seulement 1 sur 5 qui respecte la vitesse et que cela sera dangereux pour ceux ou celles qui vont marcher. Le maire lui répond qu'il faut prendre l'exemple de la ville de Shippagan, M. Haché dit que l'exemple n'est pas bon. Il dit qu'il faut être réaliste, 15 Km/h, qui vont faire respecter ça? M. le conseiller Vienneau lui répond que l'application de la loi, cela ne concerne pas le conseil municipal, ce n'est pas sur notre juridiction mais sur celle de la GRC. Le Maire termine en disant que le but de l'arrêté c'est seulement pour un par la suite on négociera année par année. Le Conseiller LeMay argumente en disant que l'arrêté c'est pour donner accès au VTT de se rendre aux commerces, on a reçu beaucoup de demandes et si les gens n'agissent pas correctement, l'arrêté ne sera pas renouvelé.

Blaise Roussel : Pour les VTT, en de 13 ans, si tu te fais arrêter par la GRC, tu n'as pas le droit de conduire un VTT, l'âge minimum requis est de 16 ans. M. Roussel veut savoir aussi si que l'arrêté va être envoyé à la Fédération ou à la Sécurité Publique. La secrétaire lui répond qu'en tout premier lieu, l'arrêté est envoyé à la Sécurité Publique avec lettre explicative, de faire parvenir toute l'information à M. Benoit Cyr, coordonnateur de Sentier avec copie de l'arrêté une fois qu'il sera accepté. M Roussel nous demande de s'assurer d'en garder une copie.

Handwritten signatures in black ink, including a signature that appears to be 'AB' and another that appears to be 'P A M'.

Blaise Rousse : Question concernant le plébiscite. Vous parlez du nouveau conseil, s'il arrive et dit, c'est nous autres qui décident pour les citoyens pour l'amalgamation ou pas et qu'on n'aura pas un mot à dire nous autres?

Le Conseiller Vienneau lui répond que c'est exacte, c'est parce que c'est un conseil élu par les citoyens et qui prend toutes les décisions au nom des citoyens.

Le Conseiller Lemay continue en disant : exemple si cela serait tout de suite et qu'il faudrait qu'on décide, on peut décider qu'on va avec un plébiscite ou sinon décider à la table du conseil que c'est nous autres qui décident pour les citoyens. Il y a deux moyens, nous on a toujours dit qu'on voulait que la population soit mise au courant. Il dit qu'il va avoir une nouvelle élection et ceux ou celles qui vont être élus vont avoir les mêmes choix. Tantôt on a décidé et discuté que tout le monde va être au courant avec les moyens tel que : on va mettre des annonces dans l'Écho du village, à la poste, ainsi qu'à la radio pour inviter les gens à participer aux consultations publiques. Ces consultations publiques vont nous permettre de mieux éclairer le conseil municipal à prendre une décision si oui on se regroupe ou pas.

M. Jaddus Haché : Vous savez comme moi que la participation des citoyens, c'est pas mal nulle.

Le Conseiller LeMay répond que c'est pour cela qu'on va faire des annonces. M. le maire renchérit en disant qu'on va faire de la publicité et que ici à Le Goulet, je veux vous rappeler de quelque chose, toutes les élections, la participation est forte et qu'un plébiscite c'est comme une élection, il faut faire de la publicité et emporter les gens à voter au plébiscite. Il dit que le plébiscite dans un DSL, c'est obligatoire mais pas dans une municipalité. Le conseil ici a décidé et parlé en 2012, qu'il voulait un plébiscite, mais ça reste tout de même au conseil de dire qu'il peut prendre la décision finale.

M. Jaddus répond que le conseil municipal est là pour écouter les citoyens.

Mathias Roussel : Concernant le terrain, qu'est-ce que vous avez décidé?

M. le conseiller LeMay lui répond qu'il aimerait le rencontrer au bureau pour en discuter. M. le maire lui répond que la meilleure solution pour la période de temps pour les commentaires, il faut que cela se rapporte à l'ordre du jour. Si que tu as quelque chose d'autre à discuter ou que tu veux rencontrer le conseil ou le maire et le conseiller (ère) qui représente ce dossier- là, on est prêt à s'asseoir avec toi n'importe quel temps pour en discuter.

Émilienne Duguay : concernant le gym;

À propos du gym, si qu'il y a pas assez de monde qui a donné leurs noms pour l'ouvrir, est-ce que si on payait, on pourrait l'utiliser comme avant.

M. le maire lui répond : Le gym, c'était le conseiller Serge LeMay qui avait ce dossier là et qu'il s'en est occupé et que nous autres au conseil, on a jugé que le monde n'avait pas répondu à notre demande pour mettre ce gym là en marche. Mais on a aussi dit qu'on va laisser ça là pour 6 mois/un an puis peut-être qu'on fera un autre essai auprès

de la population et que si le monde ne répond pas toujours et bien il faudra prendre une décision, on ne gardera pas ces équipements pourrir là.

Le Conseiller LeMay dit qu'en attendant, on pourrait prendre cela en considération, peut-être durant les heures d'ouverture du bureau, s'il y a des gens intéressés à payer. On pourrait en discuter à la table du conseil et voir à cela.

Alousia Roussel : Je vous avais dit que cela ne valait pas la peine, fallait pas que vous achetiez cela. Beaucoup de personnes l'ont dit aussi.

M. le maire répond : On va prendre votre commentaire en considération et à la prochaine réunion de travail, on va en discuter.

Le conseiller Lemay termine en disant : Prenez l'exemple de Maisonnette, c'est incroyable comment ça marche. Le monde s'implique et ils ont acheté d'autres nouveaux équipements. Le problème ici je ne sais pas, pourtant quand ça été demandé ici, tout le monde était pour le gym, puis quand on a fait l'annonce du gym, plus rien, on essaie d'instaurer des choses, on essaiera de faire d'autres choses. Peut-être dans le futur, on aura un projet pour revitaliser l'édifice municipal, on pourra en ce moment on pensera à faire une entrée qui mènera directement dans la salle de gym, mais aujourd'hui cela n'est pas possible.

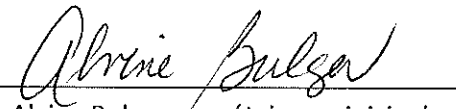
M. le maire demande s'il y a d'autres questions. Il y en n'a pas.

11. Levée de l'Assemblée

La levée d'assemblée est proposée par la **conseiller Normand Vienneau** à 19h15.



Paul-Aimé Mallet, Maire



Alvine Bulger, secrétaire municipale